

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 JUILLET 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2022.96

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	24	Pour :	24
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Caroline ANDREU, Mme Caroline CHALLET, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Valérie VIGNE pouvoir à M. Fabrice IGOUNET, M. Daniel THOMAS pouvoir à M. Félix MANERO, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à M. Gérard ANDRE, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : LINEO 10 : TRANSFERT DE LA GESTION DES FEUX TRICOLORES A TOULOUSE METROPOLE

Exposé :

Le SDEHG organise le service public de distribution d'électricité sur le territoire de la Haute-Garonne dont la gestion est confiée à deux concessionnaires Enedis et EDF. Le SDEHG a également compétence en matière d'éclairage public des communes et dans leurs projets de transition énergétique. Il gère également les feux tricolores situés sur le territoire communal.

La mise en service prochaine du Linéo 10 sur la commune va entraîner la mise en place des priorités bus aux carrefours et l'adaptation des installations existantes en conséquence.

Au regard des enjeux de gestion future du trafic tout le long du trajet Linéo et des régulations qui vont être faites à partir du PC CAPITOU, il apparaît plus cohérent et pertinent de confier la gestion complète des feux tricolores à Toulouse métropole.

Le président du SDEHG sollicité par la commune a confirmé au Président de Toulouse métropole son accord de principe pour ce transfert.

Il convient donc d'acter le transfert de la gestion des deux feux tricolores suivants à Toulouse métropole :

- Carrefour intersection Ecoles/Fronton (n°6101)
- Carrefour intersection Pins/Fronton (n° 6103).

Pour information, les feux tricolores Salvy/Fronton/Moulis relèvent déjà de la compétence de la Métropole et les feux tricolores Tilleuls/Fronton sont sur la commune de Fonbeauzard et la gestion sera également transférée à Toulouse métropole. Par ailleurs, les passages piétons spécifiques créés à l'occasion du chantier Linéo, au 189 route de Fronton (n° 6106) et au 98 route de Fronton (n° 6203) sont directement intégrés dans le patrimoine métropolitain.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du Maire en date du 16 avril 2021,
Vu le courrier du Président de Toulouse métropole en date du 15 mars 2021,
Vu le courrier du Président de Toulouse métropole en date du 23 novembre 2021,
Vu l'intérêt d'une gestion unifiée des feux tricolores le long du trajet du Linéo 10,
Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

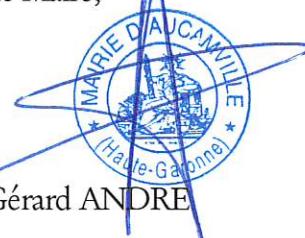
Décide

Article 1 : de transférer à Toulouse métropole la gestion des deux feux tricolores suivants :

- Carrefour intersection Ecoles/Fronton (n° 6101),
- Carrefour intersection Pins/Fronton (n° 6103).

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour réaliser ce transfert.

Le Maire,


Gérard ANDRE